



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE LA RECHERCHE ET DE LA FORMATION

Bruxelles, le 03 JUIN 1993

Direction générale
de l'Organisation des Etudes

Service des
Auxiliaires de l'Enseignement
et des Activités parascolaires

Références à rappeler dans la réponse :

- A Messieurs les Gouverneurs de province;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres;
- Aux chefs des établissements d'enseignement secondaire de la Communauté française;
- Aux Pouvoirs organisateurs et aux chefs des établissements d'enseignement secondaire subventionnés par la Communauté française;

POUR INFORMATION

- Aux membres des services d'inspection et de vérification de l'enseignement secondaire;
- Aux associations de parents.

17554 Y 422

Réf.: JD/VHR/mtp/93

Objet : Echanges dans l'enseignement secondaire.

La présente circulaire, qui abroge celle du 30 juin 1992 relative au même objet, est applicable à partir du 1er septembre 1993 et n'est pas limitée à l'année scolaire 1993-1994.

Elle envisage toute forme d'échange ou de collaboration entre établissements, tant en Communauté française de Belgique qu'avec une autre Communauté belge ou un pays étranger, qu'il s'agisse d'activités à caractère strictement linguistique ou autre.

1. Définitions

Les échanges scolaires, généralement basés sur la réciprocité, comprennent:

- les échanges de classes ou de groupes d'élèves, d'une durée allant d'un jour à deux semaines de cours;
- les échanges individuels d'élèves, accueillis dans la famille d'un correspondant et fréquentant les cours avec celui-ci pour une période variant d'une à 6 semaines.

Ces contacts ont souvent pour origine ou pour résultat de véritables jumelages - soit purement scolaires, soit entre communes ou régions - qui en garantissent la continuité. Il s'agit d'activités ayant lieu en période scolaire; elles peuvent toutefois déborder sur un week-end, un bref congé ou une période de vacances.

2. Objectifs

Les échanges scolaires mettent en contact des élèves d'établissements, de Communautés, de pays différents et leur donnent ainsi l'occasion de découvrir de façon authentique et personnelle les réalités étrangères par le biais d'activités éducatives, culturelles, sportives ou familiales. Ils rendent les jeunes conscients de leur appartenance à une communauté plus vaste que leur milieu de vie immédiat et contribuent à susciter des attitudes positives à l'égard d'autrui. Ils sont aussi un élément clé de la dimension européenne qu'il convient d'introduire systématiquement dans l'éducation.

Au plan linguistique, les élèves participant à un échange cessent de considérer la langue cible comme une pure matière scolaire et prennent conscience de sa réalité comme moyen de communication. Le contact intensif avec des "locuteurs natifs" accroît la motivation, la confiance et l'aisance, les connaissances acquises sont mobilisées pour un objectif reconnu comme sien.

Ils constituent un complément vivant et efficace de l'enseignement en classe (langues étrangères, histoire, géographie, sciences économiques et naturelles, cours techniques et de pratique professionnelle...), enrichissant le cours et nourri par lui, élaboré sur des bases solides, à la fois simples et peu coûteuses, vu le principe de réciprocité.

Enfin, ils ouvrent les jeunes à la nécessité de réserver à leurs hôtes un accueil de qualité, au souci de les intégrer à la vie de leur famille, de leur école, de leur région.

3. TYPES D'ÉCHANGES À ENVISAGER

Collectifs

- excursion d'un jour à l'établissement partenaire, permettant un premier contact.
- séjour de plusieurs jours à 2 semaines (période de cours), avec assistance au cours, programme de visites et de découverte, travail à un projet commun; les visiteurs seront dans la mesure du possible logés dans les familles de leurs partenaires.

Individuels

Ils sont souvent, mais pas nécessairement, le prolongement naturel des échanges collectifs. Le visiteur est logé chez son correspondant, avec qui il assiste aux cours selon l'horaire habituel; des aménagements à l'horaire sont toujours possibles suivant les orientations du visiteur et les disponibilités de l'école d'accueil.

Il s'agit donc d'une immersion totale dans le milieu scolaire et familial, c'est-à-dire la plus rentable qui soit.

Variantes

La liste ci-dessus n'est pas exhaustive, les formules peuvent varier. Ex. : projets ou activités éducatives communes en un lieu tiers.

Par ailleurs, dans le cadre de programmes à caractère européen, maints établissements sont engagés dans des relations tri- ou multilatérales, basées sur des projets élaborés en commun.

4. Contenus

Les indications qui suivent sont données à titre de suggestions et ne sont nullement limitatives.

1. Assistance du groupe visiteur aux cours de la classe d'accueil et activités diverses visant principalement au développement des connaissances linguistiques des participants, y compris programme de visites et de découverte du milieu nouveau.
2. Au-delà de l'aspect linguistique stricto sensu et dans une perspective de large ouverture, on favorisera les échanges orientés
 - vers des activités qui dépassent l'échange bilatéral "classique" en réunissant des participants de plusieurs pays ou communautés linguistiques afin de constituer de véritables unions d'établissements;
 - vers des actions impliquant la collaboration d'enseignants de plusieurs disciplines (telles que géographie, histoire, sciences économiques et naturelles, langues, arts, ..) afin de susciter
 - des séjours de découverte lors desquels les visiteurs se livrent à des études et des enquêtes sur le terrain avec l'aide de l'établissement d'accueil;
 - des séjours à thème centrés sur un projet mis au point par les écoles concernées;
 - des relations interscolaires systématiques par courrier électronique, permettant l'échange vivant, à l'intérieur d'un vaste réseau de correspondants, d'informations de toute nature, ainsi que la réalisation de projets interactifs à valeur éducative et culturelle.

5. Conditions d'organisation

Jumelage d'établissements

Même si toute école est libre de tisser des liens avec les institutions qu'elle souhaite, on ne perdra pas de vue l'intérêt de la continuité et de la constance dans les relations : on évitera de disperser inutilement les efforts par des contacts avec un nombre trop élevé de partenaires.

Durée

La durée d'un échange peut être variable, car elle dépend de nombreux facteurs tels que les contingences propres aux établissements jumelés ou la nature même du projet pédagogique et des activités prévues.

Il convient donc de laisser une grande liberté aux organisateurs; cependant, un échange collectif ne dépassera pas 2 semaines de cours. Cette limite peut être dépassée exceptionnellement si l'échange déborde sur une période de congé ou de vacances. Pour information, il est rappelé que le programme LINGUA de la Communauté Européenne prévoit des séjours d'échange de 14 jours minimum.

Quant aux échanges individuels, ils ne dépasseront pas 6 semaines de période scolaire.

Fréquence

On s'efforcera d'organiser les deux volets d'un échange durant la même année scolaire. Toutefois, en cas d'échange multilatéral, on conçoit que chaque étape ait lieu une fois par an, successivement chez les divers partenaires.

Demande d'autorisation

La demande sera introduite par le chef d'établissement au moyen du formulaire joint à la présente circulaire, un mois avant le départ :

- auprès de la Direction générale de l'Organisation des Etudes, pour l'enseignement secondaire de la Communauté française:

Adresse : Direction générale de l'Organisation des Etudes
Rue de la Science, 43, 1040 Bruxelles.

- auprès de la Direction générale de l'Enseignement secondaire, pour l'enseignement secondaire subventionné par la Communauté française :

Adresse : Direction générale de l'Enseignement secondaire
Boulevard Pachéco, 19 Bte 0
1010 Bruxelles.

Encadrement

- Comme de nombreux échanges revêtent un aspect pluridisciplinaire, il est souhaitable que des collègues de disciplines différentes s'associent à un projet selon leur motivation, le lieu de destination ou le type d'activités prévues.

- L'équipe comptera obligatoirement 2 enseignants - idéalement 1 homme et 1 femme - pour un groupe de 15 élèves. Cette équipe pourra être renforcée par 1 enseignant par tranche de 15 élèves supplémentaires, ceci ne devenant une obligation qu'à partir de 30 élèves participants.

Les organisateurs jugeront de l'opportunité de s'adjoindre la collaboration d'un étudiant de l'enseignement supérieur pédagogique ou universitaire préparant l'agrégation, pour qui une telle expérience peut être d'un grand intérêt dans la perspective de sa future profession d'enseignant.

Elèves participants

- Classes entières si possible, mais pas obligatoirement. Groupes constitués selon les options (p. ex., langues étrangères ou autres matières) ou selon d'autres critères déterminés par les organisateurs.

- Tout élève devrait avoir l'occasion, au cours de ses études secondaires, de prendre part à au moins un échange, quelle qu'en soit la formule ou la durée.

Dans un souci de continuité et d'affermissement des liens entre personnes et établissements, il serait bon de donner à chacun l'occasion d'approfondir un contact déjà noué : la répétition, la relative fréquence des rencontres enrichit l'expérience et renforce, notamment, les compétences linguistiques des intéressés. Le nombre d'échanges auxquels peut participer un élève n'est en principe pas limité.

- Séjours linguistiques individuels : envisageables dès la 3e année (2e langue à 4 h/semaine), mais de préférence au degré supérieur, vu les connaissances et la maturité indispensables à un échange aussi exigeant.

Recommandations importantes

- Chaque établissement désignera un professeur chargé de la coordination des échanges et de la diffusion de l'information à ce sujet, servant ainsi de relais entre l'origine de cette information (autorités, organismes divers, partenaires potentiels) et ses destinataires (collègues, élèves, parents) et de porte-parole du corps professoral en cette matière.

- Dans le cas de séjours linguistiques individuels, le Chef de l'établissement d'accueil proposera au visiteur une grille horaire la plus proche possible de celle de l'école d'origine. Le participant veillera à formuler cette demande dès avant son départ.
- Cet élève reste élève régulier de son établissement d'origine. On prendra les précautions d'usage lors de son éloignement. Il reviendra porteur d'une attestation de fréquentation des cours dans l'établissement partenaire. Le chef d'établissement et les enseignants prendront toute disposition pour assurer la réintégration harmonieuse de l'intéressé à son retour, tant sur le plan humain que sur celui des matières d'enseignement, pour lesquelles on prévoira le cas échéant une aide spécifique et modulée.

Pour éviter d'éventuelles difficultés en matière d'homologation des certificats, les dispositions suivantes doivent être prises:

- tout échange doit faire l'objet d'une autorisation ministérielle;
- tout échange de plus de 15 jours doit être signalé à la commission d'homologation par le Chef d'établissement scolaire concerné. Il doit faire l'objet d'une attestation de fréquentation des cours établie par l'établissement d'accueil et une grille horaire des cours suivis sera remise à l'élève visiteur. Ces deux documents seront joints au dossier de l'élève lors du dépôt des titres pour homologation;
- lorsque certains cours appartenant à la grille horaire de notre enseignement n'ont pu être suivis à l'étranger, il appartient au Chef d'établissement de mettre en place un programme de récupération. Un document attestant ce fait sera joint aux deux documents cités ci-dessus;
- l'élève ayant effectué un échange reste soumis aux mêmes règles d'évaluation et de contrôle que ses condisciples.
- le chef d'établissement s'assurera que toutes les prescriptions réglementaires en matière d'assurances sont respectées.

Le Ministre de l'Education,



Elio DI RUFO.

DEMANDE D'ORGANISATION D'UN ECHANGE

- Etablissement
(nom, adresse
et n° de tél.)

- Coordinateur des échanges à l'établissement (nom + fonction)

- Etablissement partenaire (coordonnées complètes)

- Dates envisagées: - visite chez les partenaires du au
- accueil des partenaires du au

- Description succincte du projet et/ou des activités prévues

- Classe(s) ou année(s) d'études et option(s) concernée(s)

Nombre d'élèves participants :

- Nom, prénom et date de naissance des élèves participants:
joindre annexe.
- Nom + fonction des adultes accompagnants.

Date et signature du chef d'établissement.